

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

Mission Militaire de Coopération

PARIS, LE 01 MARS 1983

20, RUE MONSIEUR, 75007 PARIS

N° 000057 /MMC/BEC/CD

Le ministre délégué  
auprès du ministre des relations extérieures  
chargé de la coopération et du développement

à

Monsieur le Premier Ministre  
Secrétariat Général de la Défense Nationale/Cabinet

O B J E T : Coopération militaire avec le RWANDA.

A plusieurs reprises en 1982, le Général Habyarimana, Président de la République du Rwanda a émis le voeu d'amorcer avec la France une coopération dans le domaine du renseignement.

Cette action pouvait revêtir l'aspect d'un échange de renseignements politico-militaires, susceptible d'aller jusqu'à une certaine garantie par la France de la sécurité extérieure du Rwanda.

Chargé de coordonner les études entre les différents organismes concernés, j'ai désigné le Général Chef de la Mission Militaire de Coopération pour mener à bien cette tâche.

J'ai l'honneur de vous adresser en annexe la liste des mesures susceptibles d'être mises en oeuvre très rapidement avec le souci de limiter au maximum notre engagement ; d'autres dispositions pourraient être prises ultérieurement au cas où le Rwanda réclamerait un effort plus marqué.

Deux suggestions formulées par notre Ambassadeur à Kigali n'ont pas été retenues en raison des inquiétudes qu'elles pourraient provoquées chez certains pays riverains du Rwanda. Il s'agissait :

- de la participation périodique d'unités françaises à des manoeuvres rwandaises,
- de l'étude, même à échéance lointaine, d'un accord de défense.

.../...

CONFIDENTIEL

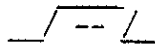
Si les mesures proposées que j'ai également fait connaître à Monsieur le Ministre des Relations Extérieures et Monsieur le Ministre de la Défense recueillent votre agrément, j'en informerai notre Ambassadeur à Kigali et en ferai arrêter dès que possible les modalités d'exécution.

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur du Cabinet

Pascal GENDREAU

COPIE :  
S.G.D.N./D.R.E.G.

CONFIDENTIEL



N N E X E

-:-:-:-

Coopération militaire avec le RWANDA  
dans le domaine du renseignement

-:-

1. - Mesures qui pourraient être mises en oeuvre dès que possible (à la charge du budget CODEV/MMC)
  - a) - envoi à Kigali d'un fonctionnaire de haut niveau du S.G.D.N. pour informer le chef de l'état de la position française et lui faire un exposé d'ensemble sur la situation économique, militaire et politique de la zone.
  - b) - ultérieurement et à fréquence semestrielle, actualisation de cette information par un officier du S.G.D.N. qui se rendrait à Kigali.
  - c) - diffusion en tant que de besoin sur décision du département de toute information particulière et de circonstance susceptible d'intéresser le chef de l'état rwandais ; cette diffusion pourrait éventuellement être provoquée par l'Ambassadeur de France au Rwanda par une intervention auprès du département.
2. - Mesures complémentaires au cas où le Rwanda demanderait un effort plus marqué
  - a) - aide à la mise sur pied d'un petit organisme d'exploitation du renseignement ; cette mission pourrait être confiée à un ou deux spécialistes français du renseignement politico-militaire ; elle demanderait environ trois mois et devrait être précédé par la visite en France du responsable rwandais du dit organisme.
  - b) - organisation en France d'un stage "à la carte" pour deux personnels d'exécution. Cette mesure pourrait soulever quelques difficultés d'application en raison de la nécessité de protéger les modalités de l'instruction dans le domaine du renseignement. Sa mise au point devrait faire l'objet d'une étude particulière.